

PARTIE RESERVEE AU CLUB

Paiement Adhésion : OUI / NON

Moyen de paiement :

Certificat Médical : OUI / NON

Demande d'attestation : OUI / NON

GROUPE(S) :



BULLETIN D'ADHESION
Aquatique Club Agglomération Périgueux (ACAP)
Saison 2021/2022

Renouvellement

Première adhésion

NOM (Adhèrent(e)) :

PRENOM :

Profession (facultatif) :

Je souhaite être bénévole : oui non

Pour les mineurs :

Je, soussigné(e) Mr / Mme / Mlle(Nom/Prénom) :

Autorise mon fils, ma fille, l'enfant dont j'ai la charge légal, ci-dessus désigné(e) à pratiquer la natation sportive au sein du club Aquatique Club Agglomération Périgueux (ACAP).

J'accepte / Je n'accepte pas (barrer la mention inutile) que mon fils, ma fille, l'enfant dont j'ai la charge légale, ci-dessus désigné(e) puisse être transporté(e) dans le véhicule personnel d'un dirigeant/éducateur/accompagnant pour effectuer des déplacements à l'occasion des compétitions auxquelles il serait amené à participer dans le cadre des activités du club.

Représenterai mon fils, ma fille, l'enfant dont j'ai la charge légale, ci-dessus désigné(e) lors des assemblées générales du club si celui ou celle -ci est âgé de moins de 16 ans au 1^{er} janvier de l'année de la réunion.

Droit à l'image :

J'accepte / Je n'accepte pas (barrer la mention inutile) que les photos, les prises de vue et interviews de l'adhérent ci-dessus désigné, réalisés dans le cadre de sa participation aux manifestations du club soient publiées et diffusées dans tous les médias et par tous moyens existants ou à venir sans limite de temps. Aucun droit à compensation ne pourra en découler.

Règlement intérieur

En signant le bulletin d'adhésion, l'adhérent et le cas échéant ses représentants légaux s'il est mineur, s'engagent à respecter les termes du règlement intérieur dont il reconnaît avoir pris connaissance en le consultant sur le site internet du club acapnatation.fr.

Le certificat médical autorisant la pratique de la natation doit être produit dès l'inscription au club pour les adultes.

Pour les mineurs, il n'est plus nécessaire sauf réponse négative au questionnaire de santé (cf décret 2021-564 du 07 mai 2021)

Fait le :/...../ 202.....

L'adhérent(e)

Le(s) parent(s) (si adhérent mineur)

La loi N°78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites aux questionnaires d'adhésion. Elle garantit un droit d'accès et de rectification, pour les données vous concernant, auprès du responsable du club.